



**Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du mardi 14 avril 2015 à 20 heures 30**

Présents : Sylvain ARNAUD, Nicole MATHONNET, Olivier FONS, Michel GONNET, Alain AMIEUX, David LE GUEN, Élodie LEFEBVRE, Charley SCEMAMA
Pouvoir de Yoann ROTH à Sylvain ARNAUD, Jérôme FOUVET à Nicole MATHONNET, Jean-Pierre JACQUIER à Michel GONNET
Secrétaire de séance : Michel GONNET

Monsieur Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- Vente d'une partie du terrain F 1461 au SyME05 pour la construction d'un transformateur
- Convention avec le SyME05 pour la contribution de la commune à l'enfouissement des réseaux au col du Lautaret

ACCORD DU CONSEIL A L'UNANIMITE

**VENTE D'UNE PARTIE DU TERRAIN F 1461 AU SyME05 POUR LA
CONSTRUCTION D'UN TRANSFORMATEUR**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un courrier du Syndicat Mixte d'Électricité des Hautes Alpes (SyME05) qui désire acquérir environ 24 m² de la parcelle F 1461 au lieu dit Raillas pour construire un transformateur.

ACCORD DU CONSEIL A L'UNANIMITE

**CONVENTION AVEC LE SyME05 POUR LA CONTRIBUTION DE LA
COMMUNE A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AU COL DU LAUTARET**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de convention avec le Syndicat Mixte d'Électricité des Hautes Alpes (SyME05).

Cette convention a pour objet de définir les modalités de participation financière de la commune aux investissements dans le cadre des programmes travaux 2015 du

SyME05 pour le projet « HTA au col du Lautaret », et l'enfouissement des réseaux de télécommunications téléphoniques.

Le coût des travaux est estimé à 109 434.00 €. La participation de la commune est de 27 860.69 €

ACCORD A L'UNANIMITE DU CONSEIL

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de participation du Conseil Départemental au Fonds de Solidarité pour le logement (FSL).

Bien que ce dernier soit financé principalement par le Conseil Départemental, le nombre de communes qui affirment leur solidarité envers ses habitants et la population des Hautes-Alpes rencontrant des difficultés liées au logement, est de plus en plus important.

Il est malheureusement constaté que d'années en années, les ménages de toutes les communes du département sont amenés à faire appel à la solidarité départementale et que beaucoup ont du mal à faire face à l'augmentation de leurs budgets « logement » et « chauffage ».

C'est pourquoi, la participation de la commune au FSL a toute son importance.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE :

- donne son accord pour affirmer la solidarité de la commune à hauteur de 109.90 € pour l'année 2015,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général

ECLAIRAGE PUBLIC. REFLEXION « ECONOMISEUR ET REDUCTION DE CANDELABRES »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise SUDATI d'un montant de 2386.80€ pour installer un économiseur sur le réseau d'éclairage public du village.

Il propose aussi de diminuer le coût de l'éclairage public en éclairant un candélabre sur deux à l'entrée du village, le long de la RD 1091, et en diminuant l'intensité lumineuse.

Michel GONNET intervient en signalant que la CCB souhaite que les communes se regroupent en ce qui concerne l'éclairage. Ne faudrait il pas attendre.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE ACCEPTE le devis de 2386.80€ et souhaite faire un courrier au SyME pour les informer de l'éventuel regroupement avec la CCB.

Monsieur Le Maire rajoute que si les modifications posent un problème il est possible de revenir à l'éclairage actuel.

RUES DU CENTRE DEMARRAGE 2^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX. VALIDATION DES MODIFICATIONS SUR PROJET INITIAL AVEC MOINS VALUE SUR CHANTIER.

Monsieur Le Maire présente les modifications apportées à la 2^{ème} tranche de travaux pour les rues du centre.

Ces modifications permettraient une économie d'environ 16630€.

Il est soulevé l'oubli de la zone réservée pour élargir le chemin François Eymard.

Michel GONNET doit rencontrer le maître d'œuvre pour résoudre ce problème.

A suivre.

PROJET DE CONSTRUCTION DES GARAGES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a été demandé à trois architectes de nous adresser un projet concernant l'implantation de garages vendus en l'état futur d'achèvement. Deux sites ont été proposés : sous le cimetière à l'entrée du village et à côté du garage rattaché à la cime du village.

Deux architectes nous ont adressé une proposition d'implantation.

Mr HERBAL Cyril de l'atelier STENDH'ARCH (GRENOBLE) qui suit les travaux anciennement fait par le cabinet d'architecture ABSOLU et Mr FROMENT de la SARL d'Architecture FROMENT & LAURENT (GRENOBLE).

Monsieur Le Maire explique que la mairie a déjà reçu de nombreuses demandes d'achat pour ces futurs garages.

Monsieur Le Maire propose donc de lancer l'étude en proposant que l'atelier STENDH'ARCH (anciennement ABSOLU qui avait déjà réalisé les premiers garages à l'entrée du village et qui connaît bien le terrain) soit chargé de la construction des garages sous le cimetière afin qu'il y ait une continuité et un ensemble harmonieux avec ceux existants.

Et que la SARL d'Architecture FROMENT & LAURENT se charge de ceux prévus à la cime du village.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL

ARRETS DE NEIGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des dispositions de sécurité liées aux chutes de neige des toits, il aimerait que les toitures soient équipées du côté des rues et sur les voies publiques d'arrêts de neige. Ces arrêts de neige seront obligatoires pour toutes rénovations de toitures ou constructions neuves.

ACCORD DU CONSEIL A L'UNANIMITE

P.O.S (Plan d'Occupation des Sols)

Monsieur Le Maire rappelle qu'il faut réviser notre POS pour le transformer en PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il faut commencer à penser à la maîtrise d'œuvre.

Ce dossier sera ouvert avant la fin du mois d'avril.

A suivre

CONDITION D'EMPLOI DU FEU SUR LA COMMUNE A DATER DU 15 MARS 2015

La mairie a reçu un communiqué de presse pour informer la population des obligations concernant la réglementation relative à l'emploi du feu à partir du 15 mars 2015 (communiqué joint au présent compte rendu)

AMENAGEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le mobilier de la salle de la mairie est vétuste et a besoin d'être remplacé.

En effet cette unique salle, est de plus en plus occupée (conseils municipaux, réunions de travail, réunions publiques, élections, expositions, mariages, périscolaire...)

L'état du mobilier n'est pas très accueillant et inadapté à cette salle qui se doit d'être modulable de part ses diverses occupations.

Le devis de Staples Direct JPG s'élève 1 831.12 € HT

Monsieur Le Maire propose d'accepter le devis et de demander une subvention à La Région PACA dans le cadre du Fonds de Solidarité Locale (FSL) 2015 à hauteur de 80 %.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL

TRANSMISSION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX A DATER DE MAI 2015

Les comptes-rendus du conseil municipal ne seront plus, à partir de mai 2015, transmis par voie postale, mais envoyés par mails et consultables sur le blog de la mairie, ou à retirer directement en mairie. Ils seront aussi portés aux personnes dans l'incapacité de se déplacer et non titulaire d'Internet.

(Pour les personnes qui ne l'ont pas encore fait, nous attendons vos mails)

AFFAIRES DIVERSES

ALERTE SMS : Suite à divers problèmes (transports annulés) de communication pour les transports scolaires, Monsieur Le Maire a demandé au Département de mettre en place un système d'alerte par SMS pour les personnes concernées par le transport.

Le Département a répondu et nous informe qu'un service « Abonnement Alertes » (<https://inforoute05.fr/wir3/alerte.html>) a été créé depuis le 13 février 2015.

Cet abonnement est gratuit et permet d'être alerté pour informer :

- Des fermetures de routes pour des événements programmés (travaux épreuves sportives, exercices de sécurité...)
- Des coupures de routes pour des événements non programmés (accidents, chutes de blocs, éboulements, avalanches...)

- Des fermetures et réouvertures hivernales des cols et des accès aux sites d'altitude.

La même demande sera faite pour le département de l'Isère.

PRODUCTEURS LOCAUX SUR LA PLACE : Il est actuellement étudié la possibilité pour des producteurs LOCAUX de vendre leurs produits sur la place du village un jour par semaine.

Monsieur Le Maire insiste sur le fait qu'il sera possible de vendre uniquement les produits fabriqués localement et que ce ne sera pas un marché.

A suivre.

COLLECTIF ROUTIER : Monsieur Le Maire propose de créer un collectif engageant le plus grand nombre de personnes concernées, pour intervenir de façon forte auprès des instances Départementales (Isère, Hautes-Alpes), Régionales et État afin qu'un plan à moyen terme soit envisagé pour sécuriser la voie d'accès Grenoble, Briançon comme l'a été celle de Montgenèvre-Italie, rocade de Gap et d'Embrun. Il est temps maintenant de concentrer les moyens sur notre territoire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h30

Le Maire,

Le secrétaire de séance